

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 57
Membres absents : 21
Procurations : 12

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 14 du mois de décembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 08/12/2022
Date de transmission : 20/12/2022
Date de mise en ligne : 21/12/2022

Présents :

Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme FERRANDEZ Françoise (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à CAPON Patrick), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. FERON Jules)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

7^{ème} QUESTION

Tarification eau et assainissement pour 2023

7.1. Eau potable – Fixation de la tarification des redevances (part fixe) pour l'année 2023 (DELIBERATION n° 2022-223)

Suite aux conclusions de l'audit financier des budgets eau et assainissement et la nécessité d'équilibrer la section d'exploitation du budget consolidé eau potable, il est proposé d'harmoniser l'abonnement à 36 €/an pour l'ensemble des quarante communes.

Les montants proposés sont assujettis à la TVA au taux en vigueur égal à 5,5 %.

Les redevances ainsi fixées s'établissent comme suit :

1/ Pour les abonnés de l'ex Syndicat d'Eau de Saint-Louis, Huningue et Environs (Saint-Louis, Huningue, Blotzheim, Village-Neuf et Hégenheim)

- Part fixe
 - Abonnement compteur tarif fixé au contrat de DSP Veolia
- Part variable
 - Consommation - part distributeur tarif fixé au contrat de DSP Veolia
 - Consommation - part intercommunale 0,30 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) tarif fixé par Veolia

2/ Pour les abonnés de l'ex SIVOM 2 Hagenthal (Hagenthal-le-Bas et Hagenthal-le-Haut)

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,85 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³

3/ Pour les abonnés de l'ex SIVOM de Wahlbach-Zaessingue (Wahlbach et Zaessingue)

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 2,00 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³

4/ Pour les abonnés de l'ex SIAEP Attenschwiller-Michelbach (Attenschwiller, Michelbach-le-Bas et Michelbach-le-Haut)

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,55 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³

5/ Pour les abonnés de l'ex SIAEP de Buschwiller, Wentzwiller et Folgensbourg (Wentzwiller et Folgensbourg)

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,45 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³

6/ Pour les abonnés de la Commune de Buschwiller

- Part fixe
 - Abonnement compteur tarif fixé au contrat de DSP Veolia
- Part variable
 - Consommation - part distributeur tarif fixé au contrat de DSP Veolia
 - Consommation - part intercommunale 0,99 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221219-2022-223-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

- Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) tarif fixé par Veolia

7/ Pour les abonnés de la Commune de Bartenheim

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,327 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³

8/ Pour les abonnés de la Commune de Brinckheim

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,35 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³

9/ Pour les abonnés de la Commune de Helfrantzkirch

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,70 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³

10/ Pour les abonnés de la Commune de Hésingue

- Part fixe
 - Abonnement compteur tarif fixé au contrat de DSP Veolia
- Part variable
 - Consommation - part distributeur tarif fixé au contrat de DSP Veolia
 - Consommation - part intercommunale :
 - jusqu'à 50 m³ tarif fixé au contrat de DSP Veolia
 - au-delà de 50 m³ 0,62 € HT / m³

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221219-2022-223-DE
Date de réception en préfecture : 20/12/2022

- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) tarif fixé par Veolia

11/ Pour les abonnés de la Commune de Kappelen

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,45 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³

12/ Pour les abonnés de la Commune de Kembs

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,30 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³

13/ Pour les abonnés de la Commune de Knoeringue

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,90 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

14/ Pour les abonnés de la Commune de Koetzingue

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,75 € HT / m³

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221219-2022-223-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³

15/ Pour les abonnés de la Commune de Leymen

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,90 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³

16/ Pour les abonnés de la Commune de Liebenswiller

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 2,20 € HT / m³
 - Tarif dégressif pour les exploitants agricoles
 - de 0 à 500 m³ 2,20 € HT / m³
 - de 501 à 750 m³ 1,50 € HT / m³
 - à partir de 751 m³ 0,50 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³
 - Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,0656 € HT / m³

17 / Pour les abonnés de la Commune de Magstatt-le-Bas

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,27 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³

18/ Pour les abonnés de la Commune de Magstatt-le-Haut

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable

Accusé de réception en préfecture
068-200966058-20221219-2022-233-DE
Date de réception en préfecture : 2022/12/22

- Distribution de l'eau	0,92 € HT / m ³
➤ <u>Organismes publics</u>	
- Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)	0,35 € HT / m ³

19/ Pour les abonnés de la Commune de Neuwiller

➤ <u>Part fixe</u>	
- Abonnement compteur	18,00 € HT / semestre
➤ <u>Part variable</u>	
- Distribution de l'eau	2,26 € HT / m ³
➤ <u>Organismes publics</u>	
- Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)	0,35 € HT / m ³
- Préservation des ressources (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)	0,0656 € HT / m ³

20/ Pour les abonnés de la Commune de Ranspach-le-Bas

➤ <u>Part fixe</u>	
- Abonnement compteur	18,00 € HT / semestre
➤ <u>Part variable</u>	
- Distribution de l'eau	1,75 € HT / m ³
➤ <u>Organismes publics</u>	
- Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)	0,35 € HT / m ³

21/ Pour les abonnés de la Commune de Ranspach-le-Haut

➤ <u>Part fixe</u>	
- Abonnement compteur	18,00 € HT / semestre
➤ <u>Part variable</u>	
- Distribution de l'eau (hors usage agricole)	2,22 € HT / m ³
- Distribution de l'eau pour usage agricole exclusivement	1,97 € HT / m ³
➤ <u>Organismes publics</u>	
- Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)	0,35 € HT / m ³

22/ Pour les abonnés de la Commune de Rantzwiller

➤ <u>Part fixe</u>	
- Abonnement compteur	18,00 € HT / semestre
➤ <u>Part variable</u>	
- Distribution de l'eau	2,10 € HT / m ³

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221219-2022-223-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³

23/ Pour les abonnés de la Commune de Rosenau

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,80 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³

24 / Pour les abonnés de la Commune de Sierentz

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,10 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³

25/ Pour les abonnés de la Commune de Steinbrunn-le-Haut

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 2,05 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³

26/ Pour les abonnés de la Commune de Stetten

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 0,8759 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221219-2022-223-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

27/ Pour les abonnés de la Commune de Uffheim

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 1,238 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³

28/ Pour les abonnés de l'ex SIAEP de Schlierbach (Geispitzen, Landser, Schlierbach et Waltenheim)

- Part fixe
 - Abonnement compteur 18,00 € HT / semestre
- Part variable
 - Distribution de l'eau 0,95 € HT / m³
- Organismes publics
 - Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,35 € HT / m³

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la tarification 2023 des redevances Eau potable telle que définie ci-dessus,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à 66 voix pour et 3 abstentions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 19 décembre 2022

Le Président

Jean-Marc DEICHTMANN



Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20221219-2022-223-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022